

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 12 (1921)

Artikel: Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique
Autor: Jule Savary
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cantons romands et l'école en 1920-1921.

Conférence romande des Chefs de Départements de l'Instruction publique.

Réunie le 4 juin 1920 à Locarno, elle s'est occupée d'abord du *Glossaire des patois romands*. M. Gauchat, président de la Commission de rédaction, a présenté à la conférence le 2^e volume de la bibliographie et les premières pages des tableaux phonétiques.

Sur un rapport de M. E. Savary, chef de service, la 2^e et la 3^e partie de l'ouvrage de Mme Ballet, destiné à *l'enseignement de la lecture aux enfants arriérés ou anormaux*, sont adoptées. La Conférence s'occupe aussi de l'enseignement de *la lecture dans les classes primaires* : une commission examine la question.

Sur la proposition de M. le Conseiller d'Etat Python, la Conférence se demande ce qui pourrait être fait pour donner une efficacité plus grande au règlement intercantonal du 7 décembre 1907, concernant le *passage d'un élève d'un canton à l'autre*. Après un intéressant échange de vues, on décide de faire une enquête auprès de chaque canton romand et de revenir sur cette question dans une prochaine séance.

Un rapport de M. E. Savary sur les *examens pédagogiques de recrues* aboutit aux conclusions suivantes :

« 1^o Il faut renoncer définitivement à l'examen pédagogique des recrues.

2^o Si une mesure aussi radicale ne peut pas être obtenue d'emblée, il y aura lieu de demander au Conseil fédéral la nomination d'une commission chargée d'étudier la question sous ses diverses faces.

3^o En attendant qu'une décision formelle soit prise, les examens de recrues demeureront suspendus. »

Les cantons du Valais et de Fribourg estiment que les examens de recrues doivent être maintenus comme un précieux

stimulant pour les jeunes gens qui suivent les cours complémentaires. Neuchâtel, Genève et Vaud sont d'avis que les examens de recrues ont fait leur temps et qu'ils pourraient disparaître sans inconvénient.

Finalement les conclusions 2 et 3 sont adoptées. Elles seront transmises au Département militaire fédéral.

M. Quartier-la-Tente annonce qu'une nouvelle école s'est créée à *Montmirail*. Elle est destinée à préparer des *jardinières* et délivre un diplôme après deux ans d'études. C'est une initiative réjouissante que les cantons romands et la Confédération pourraient encourager par des subsides. L'école pourrait alors revêtir un caractère officiel.

* * *

La séance annuelle de 1921 a eu lieu à Lausanne le 10 juin. La nouvelle édition française de *l'Atlas scolaire Suisse* qui est publié sous les auspices de la conférence revient à 18 fr. l'exemplaire. Ce prix élevé ne permettra pas à chaque élève de l'acheter. La conférence décide de demander aux cantons romands un léger sacrifice pour abaisser le prix de vente à 14 fr.

M. E. Savary, chef de service, présente un rapport sur la revision du *Manuel d'histoire Suisse* pour les écoles primaires, qui est en cours d'exécution.

L'Annuaire de l'Instruction publique fait l'objet d'une discussion prolongée. Pour permettre à cette publication de persévérer dans la voie où elle est entrée, la Conférence décide, en présence de la cherté croissante du papier et du travail typographique, de demander à la Confédération d'augmenter le subside qu'elle lui accorde annuellement.

La nouvelle fondation « *Bibliothèque pour tous* », qui a repris et développé la bibliothèque du soldat et se propose de répandre par le moyen de caisses de livres qui circuleront dans toute la Suisse, des lectures instructives et récréatives, demande l'appui des cantons romands. Neuchâtel, Fribourg, Berne et Vaud se déclarent prêts à accorder à cette œuvre d'éducation populaire une subvention de 1 centime par tête d'habitants. Valais et Genève demeurent sur la réserve. — On sait que les chambres fédérales ont alloué à la fondation « *Bibliothèque pour tous* » une somme de 60.000 francs pour les frais de premier établissement. Un centre de distribution pour Neuchâtel, Vaud et Genève sera établi à Lausanne.

La Conférence discute enfin la question des *examens annuels* dans les écoles primaires. Faut-il les supprimer comme quelques novateurs le demandent ? Après une intéressante discussion la conférence décide de se réunir de nouveau avant la fin

de l'année pour étudier à fond la question. Elle charge le chef de service de l'enseignement primaire du canton de Vaud de lui présenter un rapport. Chaque canton enverra au rapporteur les renseignements et les suggestions qui pourront lui être utiles.

M. le conseiller d'Etat Merz renseigne la conférence sur un projet de *Cinéma scolaire suisse*. L'entreprise est digne d'intérêt, mais elle n'est pas assez avancée pour que la conférence puisse prendre une décision à son sujet.

M. Quartier-la-Tente demande si la conférence ne devrait pas s'intéresser à la publication d'un *Atlas historique*, qui manque à nos écoles secondaires. Vu l'heure avancée la question est renvoyée à une prochaine séance. J. S.

Berne.

Le 21 mars 1920 fut une bonne journée pour le corps enseignant des écoles primaires et secondaires, car la loi sur les traitements fut acceptée par le peuple bernois par 61 321 voix contre 32 973, soit à une majorité d'environ 30 000 voix. Avant la votation, que de craintes se manifestèrent parmi les institutrices et les instituteurs ! La fièvre aphteuse faisait rage, l'horlogerie, la principale industrie du Jura bernois, allait de mal en pis, et le mécontentement parmi les ouvriers devenait monnaie courante, non pas surtout à cause de la loi, mais par suite des impôts qui, chez nous, atteindront bientôt aux nues. Très discrètement, le corps enseignant se mit à l'œuvre pour préparer la votation et, il faut le dire avec reconnaissance, il fut soutenu par tous les députés au Grand Conseil : radicaux, conservateurs et socialistes. Ceux-ci auraient désiré qu'on allât plus loin dans l'amélioration des traitements, mais les paysans de l'ancien canton restèrent d'airain et la députation radicale s'en tint aux propositions de la Commission du Grand Conseil.

— Que feront les paysans de la partie allemande du canton ? se demandait-on avec anxiété dans le Jura bernois, alors qu'on apprenait les revers sérieux qu'ils essayaient.

— Comment voteront les horlogers, disaient les instituteurs de langue allemande, maintenant que la montre ne se vend plus ?

Un sentiment de malaise pesait sur une bonne partie du corps enseignant. Quelle catastrophe, si la loi était rejetée ! Que de calvaires il avait fallu gravir pendant la guerre ! Plusieurs instituteurs et institutrices avaient connu les privations de toute sorte, la misère même avait frappé à la porte de plus d'un logis. En tout cas, les économies s'étaient évanouies comme brouillard au soleil. C'était à n'y plus tenir. Plusieurs d'entre eux enviaient la position d'un simple ouvrier de fabrique et se demandaient com-